



DES PROGRAMMES AJUSTES ET CONSOLIDES

- Des programmes ajustés (BO n°25 du 24 juin 2021) qui consolident les attendus de fin de cycle, des éléments de progressivité et certains domaines d'apprentissages.
- Une instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans.
- Des précisions significatives dans les domaines de la langue orale et écrite. Il est désormais question du domaine « acquérir les outils mathématiques », en lieu et place du domaine acquérir les outils pour structurer sa pensée. Une précision loin d'être anecdotique.
- Un rappel sur la transversalité de l'utilisation de la langue française dans tous les domaines d'apprentissage.
- Une nécessité pour les enseignants d'avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant. Il est à cet égard possible de consulter le portail « Enfance et famille », Montréal. <http://www.portailenfance.ca/wp/> Ce portail fort bien fait, permet la consultation d'un tableau interactif très complet sur les différentes étapes du développement de l'enfant et ce qu'il est en capacité de faire selon son âge.
- Une évaluation positive des progrès de l'enfant.
- Une place des parents réaffirmée.

DES TEMPS EDUCATIFS ESSENTIELS QUI PRENNENT EN COMPTE LES BESOINS DU JEUNE ENFANT

Le rôle de l'école maternelle dans le développement du jeune enfant ne fait désormais plus débat. L'obligation d'instruction dès l'âge de 3 ans vient renforcer cette reconnaissance du travail pédagogique conduit par les enseignants. Les ajustements des programmes 2021 soulignent une conception du temps long des apprentissages. Nous sommes donc invités à nous re-questionner sur l'organisation de la journée de l'enfant au cycle 1 et plus particulièrement en PS.

RASSURER LES PARENTS

La classe de PS est particulièrement importante dans la vie d'un enfant. C'est parfois pour lui, la première rencontre avec la vie collective. Cette première scolarisation peut être source d'inquiétude pour les parents. Il est donc nécessaire de les rassurer sur la qualité de l'accueil qui sera réservé à leur enfant. Les enseignants en charge de cette classe ont donc un rôle essentiel à jouer pour leur expliquer les missions de l'école ma-

ternelle et l'importance d'une fréquentation régulière. L'école maternelle n'a rien d'une garderie. Il s'agit d'un lieu dans lequel les enfants vont construire leurs apprentissages et cette construction nécessite du temps et une régularité dans les apports.

Plus les parents seront sereins et convaincus du bien-fondé d'une scolarisation, plus ils seront enclins à confier leur enfant à l'école de manière quotidienne et assidue. Pour ce faire, il ne faut pas hésiter à permettre aux parents les plus anxieux, d'observer un temps de travail

dans la classe (le moment de l'accueil peut être propice à cela). Ils partagent tous l'envie de voir leur enfant en activité. Hormis les outils habituels (carnet de suivi des apprentissages, réunion d'information...), les photos ou de courtes séances filmées de ce qui se passe dans la classe peuvent constituer des supports à privilégier. Leur diffusion est aujourd'hui facilitée et surtout protégée, par l'ENT. C'est l'un des moyens qui peut permettre aux plus « absents » de s'intéresser à ce que leur enfant apprend dans la classe (cf. Mallette des parents).

Modèles d'autorisation d'enregistrement image/voix

LE TEMPS DE SIESTE

La sieste en PS : Le temps de sieste nécessite l'engagement d'une véritable réflexion au sein de l'équipe en lien étroit avec les collectivités locales. En effet, il convient que les enfants de PS puissent être couchés immédiatement après le déjeuner soit entre 12H30 et 13H en moyenne selon les organisations locales.

Les études de chronobiologie montrent que si les besoins de sommeil peuvent fluctuer d'un enfant à un autre, il est établi qu'un cycle de sommeil dure entre 1H30 et 2H. Par ailleurs, le temps d'endormissement ne doit pas excéder une vingtaine de minutes. Passé ce temps, il

est souhaitable que l'enfant puisse regagner sa classe ou retrouver son enseignant(e) en décroisement.

En ce qui concerne les enfants qui ne déjeuner pas à la cantine, Il est essentiel de rechercher une organisation d'école qui permette **de les accueillir l'après-midi** après la sieste lorsque celle-ci se passe au domicile. Cette disposition se voit renforcée depuis l'obligation d'instruction dès l'âge de trois ans. L'horaire de retour à l'école sera défini en équipe pour que les enfants puissent bénéficier **d'au moins 1H30 d'apprentissage**.

En MS et GS : Sauf exception, **la sieste n'a plus lieu d'être proposée**. On tiendra cependant compte du fait d'une part que les besoins de sommeil fluctuent au cours de l'année (plus importants en début d'année, ils diminuent vers la fin). Certains enfants (généralement peu nombreux), peuvent être repérés comme ayant un gros besoin de sommeil. Il convient pour ceux-là, de leur permettre de dormir dans un lit au dortoir. Pour les autres, le début de l'après-midi est organisé de manière à offrir des activités calmes (lecture d'histoire, écoute musicale...).

LES RECREATIONS

« Les temps de récréation, d'environ quinze minutes en école élémentaire et trente minutes en école maternelle, sont déterminés en fonction de la durée effective de la demi-journée d'enseignement. Le temps dévolu aux récréations est à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines

d'enseignement ». (arrêté du 9 novembre 2015). Ce temps est calculé avec l'habillage, le déshabillage et le passage aux toilettes compris.

Pour que la récréation soit véritablement une coupure dans la demi-journée, il convient de la placer en milieu de matinée ou d'après-midi. Les enfants peuvent sortir même s'il pleut. Dans ce cas, on raccourcira le temps de récréation

mais l'extérieur est toujours à privilégier même sur un temps court.

Pour les PS enfin qui ont pu faire la sieste à l'école ou à la maison, **il n'y a pas lieu de proposer de temps de récréation**. Une telle disposition est aisément compréhensible. Lorsque l'on vient de se réveiller, il convient de reprendre les activités en douceur.

L'APPRENTISSAGE DE LA PROPRETE

Le terme de propreté est ici pris au sens large. La crise sanitaire que nous traversons nous a en effet rappelé l'importance du lavage régulier des mains. Il s'agit d'un apprentissage qui doit donner lieu à des échanges avec l'ATSEM ou l'enseignant(e). Si les conditions le permettent, il serait souhaitable de proposer le brossage des dents après le repas de cantine.

En ce qui concerne l'apprentissage de la continence, les enseignants constatent aujourd'hui que celle-ci s'effectue plus tardivement. Beaucoup de jeunes enfants arrivent à l'école sans avoir une maîtrise suffisante de leurs sphincters (sur le plan réglementaire, ce motif ne

peut être retenu pour ne pas scolariser un enfant). C'est donc un aspect qui doit être pris en compte en équipe et abordé avec les parents au moment de l'inscription de l'enfant.

Il ne s'agit nullement de faire pression sur l'enfant (ce qui peut avoir des conséquences fâcheuses) mais d'évoquer avec les parents le principe de co-éducation. Il est en effet important de les sensibiliser au fait de proposer très régulièrement le pot ou les toilettes à la maison. Il faut également évoquer avec eux la question du port des couches. Si elles peuvent être acceptées pour la sieste (type couche culotte qui favorise l'autonomie), il est beaucoup moins envisageable que celles-ci soient acceptées pendant le temps de classe (sauf cas particuliers d'encoprésie par exemple).

Certes, les accidents peuvent être nombreux en début d'année, mais l'absence de couche et l'émulation entre enfants contribuent à l'acquisition de la continence. Les parents pourront donc veiller à apporter quelques changes pour la journée. En tout état de cause et quelles que soient les modalités retenues, elles devront être arrêtées en équipe (enseignants, ATSEM) et les familles devront être informées.

Pour les élèves de MS et GS, c'est toujours l'autonomie et les passages individuels qui devront être privilégiés. Ils peuvent demander l'autorisation à l'enseignant de se rendre seul aux toilettes sous la surveillance de l'ATSEM. Si les sanitaires se trouvent loin de la classe, il est préférable de privilégier des passages en petits groupes pour respecter l'intimité de chacun.

LA COLLATION. LES « PETITS DEJEUNERS ».

La mise en place du dispositif « petits déjeuners » réinterroge la place de la collation à l'école maternelle. Il y a une vingtaine d'années déjà, l'OMS avait tiré un signal d'alarme contre l'obésité.

Une note ministérielle de 2004 rappelait qu'aucun « *argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants* ». Certaines équipes notamment en éducation prioritaire, constatent que plusieurs enfants se rendent à l'école le

ventre vide et s'inscrivent dans le dispositif « petit déjeuner ». Dans tous les cas, celui-ci devra être proposé en tout début de matinée, à l'entrée dans la classe en « libre-service » et pendant un temps limité. Il est en revanche essentiel de permettre aux élèves de se désaltérer seuls et à tout moment de la journée.

